



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « *Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « *Comment répercuter rapidement la baisse des prix du gaz ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte :*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation  
*et adopte*

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que les SIL examinent à intervalles réguliers l'effet des variations du prix du gaz sur leurs coûts d'approvisionnement et répercutent les baisses éventuelles sur les usagers chaque fois que cela est possible »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Manon Zecca et consorts : « Une culture lausannoise foisonnante et accessible » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

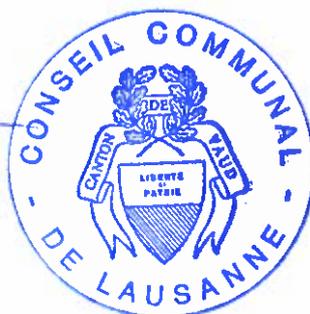
- vu le Rapport sur la gestion municipale pour 2021 et les réponses de la Municipalité aux 22 observations de la Commission de gestion du 30 août 2022 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la gestion municipale pour 2021 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations 1 à 22.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/27 de la Municipalité, du 29 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de valider l'intention d'implanter une patinoire sur le site de Beaulieu ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer à Beaulieu S.A. un cautionnement maximum de CHF 14 millions sur une durée de 30 ans qui sera amorti en fonction du remboursement de la dette ;
3. d'autoriser le Service des sports à exploiter la nouvelle patinoire sur le site de Beaulieu et à porter les coûts y relatifs dans le cadre des procédures budgétaires ordinaires
4. d'inviter la Municipalité à maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Beaulieu, tout en assumant leur bonne intégration paysagère.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille-vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11<sup>e</sup> séance du mardi 17 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

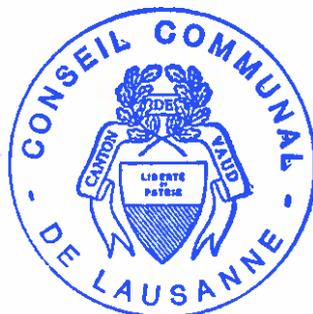
- vu la pétition de M. Alain Bron « *Pour politique énergétique solaire* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 17 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente



La secrétaire adjointe